



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
PÔLE ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par : Bertrand Gubert
Tel : 04.92.30.55.97
Mél : bertrand.gubert@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le 05/10/2023

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

DDT des Alpes-de-Haute-Provence
Pôle eau
Sonia BENNEVAUD

Objet : Restauration et entretien des boisements rivulaires et lits des cours d'eau en gestion propre DLVA.

Référence : dossier n° 04-2023-00046

En réponse à votre courrier reçu le 28/08/2023, par lequel vous avez sollicité l'avis de la Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence, pôle environnement, sur le programme de restauration et entretien des boisements rivulaires et lits des cours d'eau en gestion propre DLVA, veuillez trouver ci-dessous nos observations sur le dossier.

Cet avis est interne aux services de l'État, il n'a pas vocation à être diffusé en l'état en dehors de la DDT 04 et de la DREAL PACA.

Environnement et Natura 2000 :

En préalable au programme d'intervention, un diagnostic hydraulique et environnemental (eau et milieu terrestre) a été réalisé.

Le projet contient un programme de travaux décliné en plusieurs fiches actions. L'intensité d'intervention est prioritairement calibrée en fonction du risque inondation, mais intègre également des mesures de réduction pour les espèces et le milieu (à minima respect du calendrier et limitation de l'emprise). Dans les zones les plus sensibles du point de vue environnemental, l'action se limite à du suivi à intervalle régulier.

Parmi les mesures de réduction et d'accompagnement figurent des mesures de prévention des risques de pollution accidentelle et de lutte contre les plantes invasives, l'adoption d'un calendrier d'intervention limitant l'impact sur les espèces, la mise en défens des espèces floristiques à enjeux, le repérage et l'évitement des arbres à cavité pour les chiroptères.

Une dernière mesure prévoit la restauration globale des boisements dégradés, en utilisant des espèces locales adaptées au contexte.

Ce projet impacte potentiellement 4 sites Natura 2000 (2 sites Luberon et 2 sites Durance) mais sa vocation est d'atteindre un meilleur état hydraulique et environnemental des cours d'eau ainsi que de la ripisylve qui l'accompagne. L'incidence sur les sites est négligeable à favorable.

Direction Départementale des Territoires - avenue Demontzey - CS 10211 - 04002 DIGNE LES BAINS CEDEX

Tél : 04 92 30 55 00 - mel : ddt@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 - Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Le programme est basé sur une étude préalable complète et l'intervention est graduée. Toutefois, il est dommage de ne pas traiter l'ensemble des cours d'eau de DLVA. Il faudra veiller à une gestion cohérente des cours d'eau à l'échelle de l'intercommunalité.

Pour le préfet et par délégation,


le Chef du Pôle Environnement

Jean-Luc JARDIN